

9 April 1828. Jethro M.  
1828

4: same

1827

# Département de l'Intérieur

## Instruction publique

Il n'y a pas eu cette année de dédoublement d'école - On peut cependant considérer comme institutions propres à atteindre le but du dédoublement, l'établissement d'école de filles sous la direction d'une femme - Le Conseil Académique encourage ces autres établissements; & cette année on a eu le plaisir de voir naître plusieurs; Dans quelques unes longtemps filles apprennent les ouvrages de leur sexe & reçoivent aussi l'instruction ordinaire; quelques autres sont exclusivement destinées aux ouvrages du sexe -

Le Conseil Académique continue à se tenir au courant de l'état des maisons d'école. — Les Communes montrent après dépouillement à exécuter les réparations jugées nécessaires. — Des constructions nouvelles ou des réparations considérables ont été faites, ou sont faites actuellement dans plusieurs Communes, notamment à Scey, Foré, Ogeus, Chatelot, Cully, Provence, Vallorbe, le Châtelot. Le Conseil d'Etat encourage ces améliorations par d'assez courtes, mais la circonstance des Communes l'exigeant. —

Les pensions des Régens sont payées avec régularité; On voit avec plaisir que la nécessité de les améliorer se fait assez généralement apprécier; Des augmentations ont été faites aux traitemens des Régens de Formez, Communy, Coquet, Chavens, Beguin, Chenu de Saguen, Octave, & Mathot. —

Les Régens Emeritus qui jouiraient des pensions de retraite étaient à la fin de l'année au nombre de 55 ; mais on regrette encore, que les pensions de ces personnes n'aient ~~pas assez~~ pu, faute de moyens, être portées au minimum fixé par la Loi. - Toutefois comme l'augmentation des dépenses de la faim permettre de disposer d'en cette année d'une augmentation de environ 600 fr., les pensions des Régens émerits pourront être améliorées. -

Les écoliers sont généralement bien fréquentés, un petit nombre de négligents oublie d'annoncer cette année. - Dans la belle saison cette fréquentation est moins rigoureuse <sup>exigée</sup> qu'en hiver, mais les écoliers du Dimanche suppléent en partie à ce que les circonstances des parents exigeant de leurs enfants dans leur jour ouvrable. -

Quelques Communes négligent encore la distribution de prières, mais chaque année leur nombre diminue, & l'on espère que bientôt ce moyen d'émulation & d'encouragement sera employé partout, selon la faculté des Communes : -

Le rapport de 1827, ait été en général favorable aux Règnes & le  
Conseil Académique a annoncé qu'il a vécu avec plaisir par l'occasion - Verbaux  
des examens de reçouvrement, que le nombre des ~~Combattants~~ habiles augmente  
peu à peu, & qu'il n'est pas douteux qu'en moyen de quelque encouragement  
& de quelque facilité qu'on pourra accorder aux jeunes élèves pour perfection-  
ner leur instruction, nous ne puissions voir bientôt augmenter énormément  
le nombre des instituteurs primaires distingués.

A cette occasion le Conseil d'Etat a l'honneur d'annoncer qu'il a l'opéra de pouvoir présenter dans cette sécession un projet de loi sur les moyens de perfectionner en général l'instruction des Régents d'école primaire, & notamment l'art de l'enseignement, . Ce projet sera accompagné d'un rapport sur l'exposé des motifs qui engageont le Conseil d'Etat à proposer de reporter la loi qui avait tacitement établi l'établissement d'un Institut des Régents ~

Les rapports sur les Ecoles continuent à être fort satisfaisants. Il y a actuellement 588 Ecoles dans le Canton.

515. sont tenues selon l'ancienne méthode ; dans ce nombre il y en a 16 où l'on enseigne d'autres objets ~~que~~ ceux qui sont prescrits par la loi.

39. sont tenues selon la méthode de l'enseignement mutuel pour toutes les parties de l'enseignement ; Dans ce nombre il y en a 10 où l'on enseigne d'autres objets ~~que~~ ceux qui sont prescrits par la loi.

34. sont tenues selon la nouvelle méthode pour quelques parties & selon l'ancienne pour d'autres. Dans ce nombre il y en a 10 où l'on enseigne d'autres objets ~~que~~ ceux que ~~la loi~~ prescrit par la loi.

D'après ce résumé, il existe 38 Ecoles où l'enseignement embrasse plus d'objets d'instruction que la loi ne l'a exigé.

Le nombre des Ecoles où l'enseignement mutuel a été adopté est, comme on voit, bien petit en comparaison de celui des écoles anciennes. Cependant le mouvement d'assimilation continue, & plusieurs Communes sont indiquées comme se proposant d'adopter le changement. Il faut observer aussi que la nouvelle méthode serait déplacée dans certains école peu nombreuses, puisqu'une seule école d'enseignement mutuel doit être considérée comme correspondant à plusieurs écoles anciennes.

## Collèges

### Collège Académique.

Le Collège Académique compte 108 Scoliers répartis entre les Cinq Classes comme suit :

34 en 1<sup>ère</sup>  
17 en 2<sup>de</sup>  
18 en 3<sup>e</sup>  
12 en 4<sup>e</sup>  
22 en 5<sup>e</sup>

L'an passé il y en avait 113.

Des prix ont été distribués aux plus méritans ; 64 dits de promotion aux écoliers qui ont eu deux succès au-dessus du nombre requis, & 128 à ceux qui ont fait avec succès des examens spéciaux.

L'Ecole Allemande, placée sous l'inspection spéciale d'une Commission de trois membres de l'Académie, couvrant au moins de l'auver dernier 28 élèves divisés en trois classes. Les témoignages ont été assez satisfaisants sous le rapport de l'affidabilité & de l'application. La matière actuel paraît suivre une bonne méthode ; mais on sent encore que cette institution n'est pas établie sur le pied le plus propre à en assurer le succès, qui ne sera tel qu'on doive le désirer que lorsque les élèves seront stimulés par quelque motif qui ressemble à l'obligation rigoureuse. Le Conseil d'Etat verra, lorsque le moment sera venu, <sup>à l'abri</sup> d'établir cette obligation par un règlement.

L'Ecole de dessin continue à prospérer. Elle est fréquentée par 22 étudiants.

19 Écoliers du Collège

3 Lithographes

18 Citoyens de professions diverses

46 Jeunes gens du pays ou étrangers

En tout 108 élèves

Il a été distribué pour 65 francs de prix aux élèves les plus distingués. Cette institution vient de recevoir un développement par l'arrangement d'une salle dans laquelle des jeunes filles reçoivent de la matière de l'école, pour

un cours modique, des leçons de dessin & de peinture). - 25 élèves s'y réunissent trois fois par semaine, à leur heure indépendante de celle des leçons des Écoliers ordinaires.

Les Exercices Militaires & Gymnastiques du Collège ont eu lieu conformément au Règlement. - Quant à la gymnastique, sur 30 ou 40 écoliers qui ~~peuvent~~ y prendre part, une quinzaine seulement parviennent avec quelque aptitude. - Les résultats des examens ont été satisfaisants.

Mépris les Professeurs & maîtres du Collège ont tous obtenu dans le tableau, l'approbation de l'Académie pour le zèle & l'excellence qu'ils mettent dans l'exercice de leurs fonctions.

### Académie

Le tableau de Mépris les Professeurs qui a eu lieu comme à l'ordinaire a été ~~assez~~ satisfaisant.

Il a été donné à deux chaires devenues vacantes par le décès d'un Professeur qui les délaissaient, M<sup>r</sup>. Mercanton a été nommé à la Chaire de Chimie, en remplacement de M<sup>r</sup>. Struve, & M<sup>r</sup>. Rodier à celle de Grec en remplacement de M<sup>r</sup>. Corrod. - L'organisation de cette dernière chaire a subi un changement important, car ce que le Professeur n'est plus chargé de l'explication du nouveau Testament, & qu'en échange il donne un cours d'archéologie. Ce changement a paru convenable afin que la chaire de Grec ne fût pas néanmoins être occupée par un Ecclésiastique.

Le Musée continue à augmenter, & les rapports de la visite de cet établissement sont toujours satisfaisants. Une troisième salle est devenue nécessaire, & on la prépare actuellement. L'augmentation de la place permettra de classer avec ordre divers objets particulièrement utiles pour l'instruction des Étudiants, notamment ce qui tient à la minéralogie.

Les Cabinets de physique & de Chimie ont été visités, & cette inspection n'a rien offert que de satisfaisant & d'avantageux.

La Bibliothèque continue à recevoir des développements importants. L'inspection qui en a été faite cette année a été très satisfaisante sous les rapports de l'ordre, de la propreté & de la bonne disposition des livres. Un subside de 1,000 fr. accordé par le Conseil d'Etat, a servi à enrichir la Bibliothèque de plusieurs ouvrages essentiels, & à compléter des collections précieuses. L'établissement a aussi reçu d'abondans nombreux, plus ou moins importants.

Les Comptes de la Bibliothèque au 30 Juin 1827 ont présenté une recette de . . . . fr 4259.1.1. & une dépense de . . . . 3617.5.-

Le fonds Capital à la même époque s'élevait à fr 45,241.6.1.-

Le local ordinaire de la Bibliothèque étant devenu insuffisant pour les augmentations présentes & futures de cet établissement, le Conseil a adopté des dispositions qui ont paru convenables pour son agrandissement.

Le Compte de la Caisse des avirages de gages au 30 Juin 1827 a présenté une recette de . . . . . . . . fr 2146.7.7. & une dépense de . . . . . . . . " 1693 --

Dans cette dépense figure une somme de 585 francs pour frais déterminés à des Étudiants; savoir:

En prix de voléen, fr: 326.- -

En prix de concours, 259.- -

L'Académie avait ouvert pour cette année plusieurs concours, il s'est présenté des aspirants pour six. Ce résultat, qui laisse quelque chose à désirer, a cependant été plus satisfaisant que celui de l'année précédente.

Le nombre des étudiants réguliers est de 200, répartis comme suit  
59 dans l'auditorium de Théologie, y compris 5 Piémontais  
12 dans l'auditorium de Droit,  
64 dans l'auditorium de Philosophie, y compris 5 Piémontais  
65 en Belles Lettres.

Il y a depuis 94 étudiants externes, dont plusieurs sont de la principale <sup>autres cantons</sup> ~~mais aussi de divers Etats~~, d'autre sont étrangers.

Quatre étudiants en Droit ont obtenu le grade de Licencie.

M<sup>r</sup>. le Professeur Mercanton & M<sup>r</sup>. le Ministre Horus à Morillon, ont continué, comme l'année précédente, des cours particuliers & gratuits en faveur des artisans, sur quelques parties de Sciences physiques & mathématiques qui offrent des applications faciles & usuelles aux arts & aux métiers.

Le Conseil d'Etat a eu l'honneur de faire distribuer, déjà l'année dernière, à M<sup>r</sup>. le membre du Grand Conseil, le rapport imprimé de la Commission qui avait été chargée de proposer un plan d'instruction publique pour les classes de la Société auxquelles les écoles primaires ne peuvent pas offrir les moyens

d'instruction suffisante. - Avant que de s'occuper de l'examen de cet ouvrage, le Conseil d'Etat a dû entendre sur son contenu l'Académie & l'assemblée de la Conseil Académique. - Ces deux corps ont présentées des observations nombreuses, - On a aussi reçu plusieurs observations individuelles, mais le tout n'a pu parvenir au Conseil d'Etat qu'au mois de ~~septembre dernier~~. - La brièveté du temps n'a pas encore permis au Conseil d'Etat de discuter cet ouvrage important, dont toutes les parties sont plus ou moins liées & coordonnées l'une aux autres; mais il s'est occupé néanmoins, & sera en mesure de faire connaître l'année prochaine au Grand Conseil, les résultats de ses délibérations. ~~soient destinés à servir de base à une loi organique et générale sur l'instruction publique et éducative.~~

### Sourds-muets.

D'après un recensement fait il y a quelque années par le Conseil Académique, le nombre des sourds-muets dans le Canton, s'élevait à 152, dont la moitié environ appartenait à des familles pauvres & paraissaient susceptibles d'éducation.

Le Conseil d'Etat, ayant avoir entendu les divers rapports du Conseil Académique sur les moyens de tirer le plus grand nombre de ces malheureux de l'état déplorable où ils se trouvent, a adopté le 10 Octobre 1827, un règlement d'après lequel une somme de 2400fr. pourra être accordée annuellement par la Caisse de l'Etat à titre de secours, pour aider les familles ou les Communes qui placeraient des enfants sourds-muets à l'œuvre dans l'Institut de M<sup>r</sup>. Naeff à

uit en conséquence déjà au  
Juillet 1827.

à Yverdon... Ce Règlement a été approuvé provisoirement par forme d'apai, jusqu'à ce qu'on puisse juger par les résultats de ce qui pourra être fait définitivement...

Les motifs de ce Règlement ont été tirés, ~~de la commune de l'Etat~~, dans notre Canton de l'établissement de Mr. Wolff, dont l'habileté dans cette partie n'a été suffisamment prouvée, & d'un autre côté, de la nécessité de reconnaître et d'encourager les poarens & les Communes qui, en général, n'ont pas montré jusqu'ici l'ingéniosité qu'il fallait attendre d'eux, à développer l'intelligence d'une classe de malheureux qui, sans les soins de l'éducation dans cette partie a été suffisamment ignorante. qu'on peut leur donner, sont pris pour la vie de tous les avantages, de tous les agréments des communications sociales. Et lorsque il n'y ait pas jusqu'ici qu'une seule demande d'admission devant le Règlement, on espère cependant qu'il produira bientôt le résultat qu'on s'est proposé.

### Affaires Ecclésiastiques

Trois Étudiants en Théologie ont été consacrés au St. Ministère.

Les Pasteurs & les suffragans ont été approuvés en général par le Chœur, dans ce qui tient à leur conduite pastorale.

Un Pasteur ayant reconnu son insuffisance, a été pourvu d'un suffragant payé pour lui.

Le Conseil d'Etat aura l'honneur de proposer cette année au Grand Conseil des changements et améliorations à la circonscription de quelque paroisse.

### Police de Santé

#### Police de Santé des Hommes.

##### Epidémie

Une épidémie a régné en 1827. Deux d'entre elles, la petite vérole & l'angine coenneuse ou croquante, ont été la continuation des épidémies de l'année dernière, & la 3<sup>e</sup> est la rougeole.

D'après les rapports qui sont parvenus, la Rougeole a principalement régné à Spaltingen où, sur 31 malades, on a connu 6 morts; à Montpaviez où, ~~elle~~ elle a fait une douzaine de victimes; à Peney-le-Torat, où, sur 57 malades, il y a eu 10 morts; enfin à La Barra où elle a enlevé 3 enfans.

L'angine coenneuse ou croquante a principalement régné à Nyon, où sur 8 malades il en est mort un; à Bussines, où il y a eu 13 malades, dont deux ont succombé, & à Dullin où, sur 10 malades, il en est mort 6.

La petite vérole, bien plus répandue & plus meurtrière que les deux précédentes maladies, avait au 31 Août exercé ses ravages dans 27 Communes. Le